Nations Unies A/60/7/Add.20

Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session
Point 123 de l'ordre du jour
Budget programme de l'exercice biennal 2004-2005

Situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/60/L.15/Rev.1

Vingt et unième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (A/60/366) ainsi que l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/60/16), conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/60/L.15/Rev.1 relatif aux activités futures de l'Institut. Au cours de l'examen de ces rapports, le Comité a eu des entretiens avec la Directrice de l'Institut et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des éclaircissements.

I. Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

2. Le rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Institut a été soumis comme suite à une recommandation de la Cinquième Commission à l'Assemblée générale tendant à ce que le Secrétaire général soit prié de rendre compte à l'Assemblée de la situation financière d'ensemble de l'Institut au début de la partie principale de sa soixantième session (voir A/59/641). La Cinquième Commission a également informé l'Assemblée générale que l'adoption du projet de résolution A/C.3/59/L.26 entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 1 092 400 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et qu'elle serait invitée à prélever ce montant sur le fonds de réserve et à l'utiliser dans le cas où les contributions

volontaires ne suffiraient pas pour assurer le fonctionnement de l'Institut en 2005. Au paragraphe 8 de sa résolution 59/260, l'Assemblée générale a décidé « d'appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut et, à cet égard, de veiller à ce que qu'il soit en mesure de continuer à fonctionner durant une période d'un an au moins ».

3. Il ressort du rapport du Secrétaire général que le montant total des recettes de l'Institut pour l'année 2005 s'élève à 1 655 860 dollars, se décomposant comme suit : a) le solde opérationnel net de 2004, soit 413 475 dollars, qui s'explique par une réduction des dépenses et par le versement de contributions volontaires supplémentaires; b) 50 % du montant de la subvention de 1 092 400 dollars approuvée par l'Assemblée générale pour l'année 2005; c) les contributions volontaires versées par des gouvernements pour un montant total de 691 285 dollars au 31 août 2005; et d) des recettes diverses d'un montant total de 4 890 dollars. Les prévisions de dépenses totales pour 2005 s'élèvent à 1 183 700 dollars, le solde du fonds en fin d'exercice, au 31 décembre 2005, s'établissant ainsi à 472 160 dollars.

4. Le Comité consultatif note que la situation financière de l'Institut s'est considérablement améliorée en 2005. D'après les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, les contributions volontaires effectivement versées sont passées de 135 845 dollars en 2004 à 768 573 dollars au 30 novembre 2005, ce qui représente le total le plus élevé enregistré depuis 1997. En outre, l'Institut a recueilli des fonds extrabudgétaires destinés à des projets pour un montant total de 716 025 dollars. Le financement au titre de projets avait diminué considérablement depuis 1990, pour tomber à zéro pendant plusieurs années, y compris en 2004. On trouvera à l'annexe au présent rapport un tableau montrant l'évolution des contributions volontaires versées à l'Institut entre 1987 et 2003.

5. Le Comité consultatif a eu des échanges de vues avec la Directrice de l'Institut concernant la stratégie qui permettrait d'assurer sa viabilité et sa stabilité financière. Des informations complémentaires détaillées lui ont été communiquées sur divers points tels que le cadre stratégique de l'Institut pour la période 2004-2007, sa coopération avec des organismes apparentés, par exemple le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la liste des propositions relatives à des projets et sa stratégie en matière d'appel de fonds.

6. Le Comité consultatif a été informé que l'Institut avait retenu quatre domaines stratégiques sur lesquels concentrer ses efforts et ses ressources : la recherche appliquée, le partage et la diffusion de l'information, le renforcement des capacités et son propre développement institutionnel. En ce qui concerne son programme de recherche, les domaines prioritaires étaient les suivants : questions liées à la migration telles que les transferts de fonds, les TIC et la démarginalisation des femmes; questions liées à la parité entre les sexes, à la paix et à la sécurité; la participation des femmes à la vie politique. Pour ce qui est du partage de l'information, les ressources disponibles en ligne avaient été considérablement augmentées et développées dans un certain nombre de domaines, y compris la généralisation d'une perspective antisexiste, et le nombre de consultations enregistré sur le site Web de l'Institut avait plus que doublé.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'un audit de l'Institut avait été réalisé par le Bureau des services de contrôle interne en décembre 2004 et que les conclusions (A/60/281) en avaient reçues par l'Institut en août 2005. En outre, un audit des activités de l'Institut, portant notamment sur la gestion des programmes, la

gestion financière, l'emploi de consultants et le suivi des recommandations d'audit antérieures, avait été effectué par le Comité des commissaires aux comptes pendant la période du 29 août au 9 septembre 2005, mais que les conclusions n'en avaient pas encore été reçues.

8. Le Comité consultatif est tout à fait conscient des difficultés rencontrées par l'Institut au cours des ans, déjà évoquées dans son rapport précédent (voir A/59/579, par. 3). Il félicite la Directrice de l'Institut des mesures prises pour revitaliser l'Institut ainsi que des résultats obtenus. Il note toutefois que l'Institut continue de compter sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour financer la plupart de ses activités de base. Par ailleurs, il a été informé que les contributions versées au fonds d'affectation spéciale de l'Institut en 2005 s'élevaient à 768 573 dollars au 30 novembre 2005. Le Comité souligne qu'il importe d'intensifier encore les activités d'appel de fonds afin de constituer une base de donateurs aussi large que possible afin d'assurer la stabilité financière de l'Institut. Le Comité demande instamment à celui-ci de continuer à examiner de près le rôle qu'il joue au sein de la famille des Nations Unies, en tenant compte en particulier des travaux des autres entités spécialisées dans la promotion de la parité entre les sexes. En outre, le Département des affaires économiques et sociales et les autres entités concernées devraient voir de quelle manière ils pourraient tirer le meilleur parti de leur participation aux travaux de l'Institut. Le Comité consultatif appelle l'attention, à cet égard, sur le rôle de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, qui préside le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. L'Institut devrait continuer à développer et affiner ses objectifs stratégiques et son programme de travail en coopération étroite avec ces entités afin d'éviter tout chevauchement en ce qui concerne la recherche et la formation sur les questions liées à la parité entre les sexes.

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/60/L.15/Rev.1

9. Le projet de résolution A/C.3/60/L.15/Rev.1 concernant les activités futures de l'Institut, par lequel l'Assemblée générale déciderait d'appuyer pleinement les efforts en cours pour relancer l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et de lui allouer des fonds suffisants pour lui permettre de mener à bien ses activités de base pendant l'exercice biennal 2006-2007, a été adopté par la Troisième Commission à sa 43e séance, le 18 novembre 2005. Le Comité consultatif note que la Troisième Commission était saisie d'une lettre en date du 7 novembre 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Espagne (A/C.3/60/11) relative à l'examen du projet de résolution par la Commission.

10. L'état présenté par le Secrétaire général relatif aux incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/C.3/60/L.15/Rev.1, indique, aux paragraphes 8 à 11, que les ressources nécessaires pour 2006 et 2007 sont estimées à 1 314 352 dollars par an. Selon les estimations actuelles, en tenant compte du solde du fonds d'affectation spéciale prévu à la fin de 2005 et des réserves qui seront mises de côté, le déficit estimatif des ressources nécessaires s'élèverait à environ 1 042 200 dollars pour 2006. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 novembre 2005, les contributions annoncées supplémentaires au Fonds

d'affectation spéciale de l'Institut pour 2006 s'élevaient à 17 100 dollars. À ce stade, il n'est pas possible de déterminer avec précision les ressources que l'Institut recevrait au titre des contributions volontaires pour financer ses activités en 2007 ou de donner une estimation du niveau de la subvention au titre du budget ordinaire. Selon le Comité, il est entendu que, si des contributions volontaires supplémentaires étaient disponibles, elles seraient utilisées pour compenser en partie le montant prélevé sur le budget ordinaire.

11. Le Comité consultatif recommande à la Cinquième Commission d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution A/C.3/60/L.15/Rev.1, des ressources supplémentaires à hauteur de 1 042 200 dollars pour l'exercice biennal 2006-2007 devraient être prévues au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 afin de financer le fonctionnement de l'Institut. Une ouverture de crédit pour ce montant serait examinée par l'Assemblée générale conformément aux procédures établies pour l'utilisation et le fonctionnement du fonds de réserve.

12. Le Comité consultatif note qu'il est indiqué au paragraphe 18 de l'état présenté par le Secrétaire général que « l'affectation de crédits supplémentaires pour financer les opérations de l'Institut en 2007 nécessiterait le versement d'une subvention annuelle à l'Institut, et devrait faire l'objet d'une décision expresse de l'Assemblée générale à cet effet et d'un amendement à l'article VIII du Statut de l'Institut ».

Annexe

Contributions volontaires à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (1987-2003)

Année	*Activités de base (Fonds d'affectation spéciale)*	*Écart en pourcentage*	*Ressources affectées à des projets*	*Écart en pourcentage*
1987	697 685		509 774	
1988	1 592 040	128	91 500	(82)
1989	1 105 151	(31)	330 800	262
1990	48 492	(96)	941 773	185
1991	1 845 489	3 706	265 073	(72)
1992	1 920 185	4		
1993	1 570 201	(18)		
1994	1 501 886	(4)	226 839	(14)
1995	1 323 093	(12)		
1996	1 118 265	(15)		
1997	718 009	(36)		
1998	804 143	12		
1999	540 188	(33)	15 000	(93)
2000	523 980	(3)		
2001	347 396	(34)	50 000	233
2002	107 689	(69)		
2003	377 657	251	6 154	(88)